



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-014-2023-04

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2023

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2023-04-05-00001 - Arrêté modificatif du 05 avril 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM 75) (2 pages)

Page 3

IDF-2022-12-16-00021 - Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP CA CAF de Seine et Marne n° 4/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne (1 page)

Page 6

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-04-05-00001

Arrêté modificatif du 05 avril 2023 portant
modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris
(CPAM 75)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Arrêté modificatif du 05 avril 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM 75).

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'Arrêté du 5 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de Paris n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 1 du 6 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de Paris n°2/2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 2 du 8 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de Paris n°3/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 3 du 9 juin 2022 - CPAM 75 Conseil - n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 4 du 27 juillet 2022 - CPAM 75 Conseil - n°5/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 5 du 20 octobre 2022 - CPAM 75 Conseil - n°6/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 1^{er} février 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu la proposition de candidature, émanant, au titre des assurés sociaux, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CFTC),

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Vu l'arrêté du 03 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris:

1^{er} En tant que Représentant des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Suppléant :

M. DOMINGOS (Esteves) en lieu et place de M. DESCHAMPS (Xavier)

2° En tant que Représentant des employeurs :

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléant :

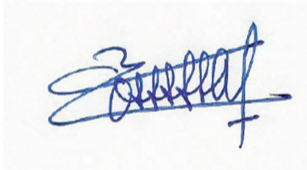
M. GUIGNARD (Jean-Noël)

Article 2

L'Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.


Fait à Aubervilliers le 05 avril 2023

La ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI

Le Ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics,
Pour le ministre et par délégation :



Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-12-16-00021

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 ADP
CA CAF de Seine et Marne n° 4/2022 -portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de Seine et Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 16 décembre 2022 – ADP CA CAF de Seine et Marne n° 4/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CA CAF 77 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF 77 n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 décembre 2022 – ADP CA CAF de Seine et Marne n° 3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'arrêté modificatif du 16 décembre 2022 – ADP CA CAF de Seine et Marne n° 3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne est retiré.

Article 2

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne :

1^{er} En tant que Représentante des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Suppléante :

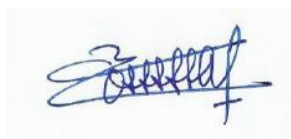
Mme DETOURBET (Catherine) en lieu et place de M. DANON (Jean-Jacques)

Article 3

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 16 décembre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation



Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :



Théophile TOSSAVI